

AFFAIRE N° 31 - Demande d'augmentation du loyer de la villa Clumy servant de bureau de poste au Brûlé, formulée par la Supérieure Principale des Sœurs de St-Joseph de Clumy.

Le Maire : Je dois dire que la Commune a déjà aidé les Religieuses à reconstruire la Villa Clumy. Je pense que nous pourrions tout de même faire un geste pour les aider encore une fois car elles nous rendent bien des services et notamment au Brûlé; elles s'occupent avec un grand dévouement de soigner les malades, etc...

Je mets aux voix la proposition du Maire de porter le loyer mensuel à 15.000. frs. au lieu des 10.000 qui sont payés actuellement.

La proposition du Maire est adoptée à l'unanimité.

x

x

x

Albain de 22 octobre 1962
Le Préfet
Signé Terrence Gradier